



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

baccalauréat professionnel

Question écrite n° 96950

Texte de la question

M. Claude Bartolone appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le projet de réforme des sections sciences et technologies de laboratoire (STL). Ces sections comptent trois spécialités, dont une majoritaire en effectif : biochimie-génie biologique (BGB), et deux autres, moins importantes : physique de laboratoire et des procédés industriels (PLPI), chimie de laboratoire et des procédés industriels (CLPI). Dans le cadre de la réforme du baccalauréat technologique, il serait envisagé de constituer un tronc commun en classe de première (physique, chimie, biologie) et une terminale différenciée avec les trois options. La disparition des disciplines biotechnologiques, qui font tout l'attrait de la section STL BGB, fait craindre une diminution importante du recrutement des élèves en STL, alors que cette filière est une passerelle efficace vers le monde professionnel. Elle ouvre une voie d'accès à l'enseignement supérieur et aux filières d'excellence (BTS, DUT ou école d'ingénieurs) et offre des débouchés professionnels. Il lui demande donc quelles mesures il entend prendre afin de garantir la pérennité de la section STL BGB.

Texte de la réponse

La rénovation de la voie technologique répond à la nécessité de préparer un plus grand nombre de lycéens à poursuivre des études dans l'enseignement supérieur. Les objectifs poursuivis visent : à positionner clairement ces séries comme des voies d'accès à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, à simplifier la structure de ces séries et à élargir, pour une spécialité donnée, le champ des possibilités de poursuite d'études, notamment en section de technicien supérieur (plus grande polyvalence des spécialités) ; à rendre plus lisible et plus attractive la voie technologique industrielle, notamment pour les jeunes filles ; à actualiser les contenus des champs de connaissances afin qu'ils soient centrés sur les concepts fondamentaux des sciences et des techniques adaptés à des poursuites d'études. S'agissant de la rénovation de la série « sciences et technologies de laboratoire » (STL) dont relève la spécialité « biochimie-génie biologique », elle n'a fait l'objet que de réflexions préparatoires et, à ce stade, aucune décision n'a été prise quant à la fusion de ses matières. En outre, il n'a jamais été envisagé de mettre en cause l'importance des travaux pratiques en laboratoire : au contraire, les réflexions en cours préconisent de les valoriser dans le cadre d'un « projet technologique » interdisciplinaire.

Données clés

Auteur : [M. Claude Bartolone](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96950

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juin 2006, page 6100

Réponse publiée le : 15 août 2006, page 8593